



BULLETIN OFFICIEL

Accueil > Le Bulletin officiel > Bulletin officiel > > n°31 du 1er septembre 2011 > Enseignements primaire et secondaire

Enseignements primaire et secondaire

Scolarité du socle commun

Continuité pédagogique

NOR : MENE1120530C
circulaire n°2011-126 du 26-8-2011
MEN - DGESCO A1-2

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux chefs d'établissement du second degré ; aux directrices et directeurs d'école

La présente circulaire concerne la continuité pédagogique et les moyens de l'assurer : fondements, supports, outils, actions. Elle abroge la circulaire n°77-100 du 16 mars 1977 ainsi que la note de service n°8 2-381 du 7 septembre 1982 y faisant référence.

La liaison entre l'école et le collège, dont l'importance est désormais reconnue par tous les acteurs, s'est enrichie au fil des années et s'est ancrée dans les pratiques habituelles des équipes pédagogiques des écoles et des collèges.

Elle est aujourd'hui un des moyens de mettre en œuvre l'école du socle commun. De nombreuses circonscriptions et de nombreux collèges ont engagé une réflexion commune souvent coordonnée aux niveaux départemental et académique qui génère des actions de qualité pour améliorer la continuité de la scolarité obligatoire, en s'appuyant sur des cultures professionnelles différentes mais complémentaires. Il importe d'accompagner les équipes pédagogiques des premier et second degrés dans la mise en œuvre d'une action pédagogique commune qui permettra à chaque élève de réussir sa scolarité au collège et de la poursuivre au lycée.

1 - Favoriser la continuité des apprentissages

1.1 Le livret personnel de compétences, outil de liaison et de continuité

Les professeurs des écoles et les professeurs en collège valident désormais les compétences acquises par les élèves aux différents paliers du socle dans un document commun : le livret personnel de compétences. À l'école, les professeurs renseignent et valident les compétences au palier 1 puis celles du palier 2. Au collège, les professeurs ont comme objectif l'acquisition du palier 3. Néanmoins, ils continuent de renseigner les items du palier 2 qui n'auraient pas été évalués positivement par le conseil des maîtres et valident alors le palier 2 du socle commun.

Le livret personnel de compétences reflète le parcours de l'élève tout au long de la scolarité du socle. Les évaluations nationales apportent, pour le français et les mathématiques, un complément d'information sur les compétences acquises qui serviront d'appui aux progrès futurs, mais aussi sur les lacunes constatées à des moments-clés de la scolarité.

1.2 Le repérage des élèves en difficulté

Le passage de l'école au collège est le plus crucial de ces moments-clés, particulièrement pour ceux qui ont éprouvé des difficultés à l'école. Les évaluations nationales de fin de CM2 permettent de les repérer avec précision et objectivité. C'est à partir de leur analyse que peut être construit un dispositif d'aide qui associe les enseignants qui ont travaillé avec les élèves en dernière année du cycle des approfondissements et ceux qui vont les accueillir à la rentrée suivante. Cela nécessite un échange d'informations entre enseignants et un temps d'élaboration collective des réponses à apporter à chaque élève.

Pour que ce dispositif soit pleinement efficace, il faut garantir une bonne fluidité de l'information et un travail de concertation. Les commissions de liaison remplissent ce rôle.

1.3 Des commissions de liaison

Des commissions de liaison, co-présidées par l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN) et le principal du collège, sont créées afin de garantir la continuité du parcours scolaire des élèves. Elles sont composées des maîtres des classes de CM2 des écoles du secteur du collège, des professeurs principaux des classes de sixième, des professeurs de français et de mathématiques des classes de sixième, le cas échéant des professeurs qui encadrent les modules de remise à niveau.

1.3.1 Définition de la mission

La mission de ces commissions est de définir les modalités des aides qui pourront être apportées aux élèves entre leur sortie de l'école primaire et la fin de la classe de sixième. Elles doivent ensuite suivre leur mise en œuvre et évaluer les effets. Ainsi, les commissions pourront se prononcer sur les besoins en matière de modules de remise à niveau en classe de sixième, le cas échéant.

Les membres des commissions de liaison sont soumis à une stricte exigence de confidentialité.

1.3.2 Les outils de personnalisation des parcours

Les commissions de liaison étudient les situations afin que les outils de suivi des élèves et de personnalisation de leurs parcours soient mis en place le plus rapidement, le plus pertinemment et le plus efficacement possible.

- Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)

Le programme personnalisé de réussite éducative est l'outil de mise en cohérence des aides apportées à chaque élève. Certains élèves en difficulté à l'école bénéficient déjà d'un PPRE dont la continuité doit être assurée au collège.

La continuité des aides apportées peut se concrétiser dans un PPRE-passerelle, conçu dans le cadre de ces commissions, par un travail commun des professeurs des écoles, des professeurs de français, de mathématiques et les professeurs principaux de sixième. Le PPRE peut prévoir le recours à des aides internes au collège et, le cas échéant, des aides extérieures.

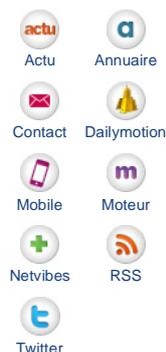
C'EST PRATIQUE

Rechercher une école, un collège, un lycée, etc.
L'annuaire de l'éducation

C'EST OFFICIEL

Le Bulletin officiel
Le calendrier scolaire

S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER



DÉCOUVREZ L'ESPACE PARENTS

Tout sur la scolarité de mon enfant :

école maternelle
école élémentaire
collège
lycée

Mon enfant à l'école



Il doit être présenté aux parents qui pourront ainsi mieux comprendre les mesures prises pour aider leur enfant et y participer.

- Stages et modules de remise à niveau

Les stages de remise à niveau d'été peuvent être recommandés à cette occasion. La dernière session gagnerait à s'effectuer dans les locaux du collège d'affectation.

Dès la rentrée et tout au long de la classe de sixième, des modules de remise à niveau peuvent être organisés sur quelques objectifs limités en nombre et adaptés aux besoins identifiés des élèves.

La participation des professeurs des écoles à la mise en œuvre des PPRE dans les classes de sixième, par exemple par la prise en charge de modules de remise à niveau, ne peut qu'enrichir la qualité de la liaison école-collège.

1.3.3 Calendrier

Une fois la liste des élèves entrant en sixième établie, dès que les résultats individuels des élèves à l'évaluation de fin de CM2 sont disponibles, la commission de liaison est convoquée conjointement par l'IEC et le chef d'établissement dans le courant du mois de juin de l'année scolaire. Cette première réunion permet d'établir la liste des élèves pour lesquels un PPRE-passerelle est nécessaire, de fixer les besoins en matière de stages de remise à niveau et de modules pour le premier trimestre de la sixième.

1.4 Former progressivement les élèves aux exigences méthodologiques du collège

Pour réussir une scolarité au collège, les élèves doivent manifester certains acquis (copie rapide sans erreur, compréhension des consignes, gestion de l'emploi du temps personnel, etc.) que tous ne maîtrisent pas au même moment. Ces capacités travaillées à l'école sont complétées et renforcées au collège.

Au cours du cycle des approfondissements de l'école primaire, l'apprentissage de l'organisation et de la gestion du temps est renforcé. Les professeurs des écoles proposent, dans le cadre et hors du cadre de la classe, des activités diverses, plusieurs jours à l'avance ; ils s'assurent, par exemple, que les élèves s'habituent à accomplir un travail donné sans attendre le dernier moment et, pour les y aider, les familiarisent avec la tenue et l'usage d'un premier cahier de textes.

En classe de sixième, les devoirs et leçons, donnés par chacun des professeurs, sont coordonnés afin de mesurer le temps nécessaire aux élèves pour les effectuer. Des activités sont prévues pour accompagner les élèves dans l'organisation de leur temps de travail et la préparation de leurs affaires, en particulier en insistant sur les moyens d'éviter la surcharge de leur cartable.

Les professeurs cherchent l'harmonisation des consignes et du lexique utilisé dans chacune des disciplines, en particulier du vocabulaire grammatical, mathématique et scientifique, à partir des nomenclatures officielles et des programmes. Cette concertation ne se limite pas à un échange entre les enseignants de l'école et du collège, mais doit également être recherchée dans toutes les disciplines.

2 - Favoriser le travail en commun des enseignants

2.1 Une meilleure connaissance des attendus, des contenus et des programmes respectifs

Il est indispensable que les professeurs qui enseignent en classe de sixième soient informés de la pédagogie de l'école primaire et des programmes du CM2. De même, les professeurs des écoles doivent connaître les méthodes de travail utilisées généralement dans les collèges, les programmes du cycle d'adaptation ainsi que les connaissances et compétences nécessaires à leur mise en œuvre. De tels échanges sont utiles pour que les représentations des uns et des autres fassent place à une connaissance de la réalité des objectifs et des exigences de chaque niveau.

Le livret personnel de compétences permet d'améliorer la prise en compte des acquis réels des élèves grâce au renseignement des items. L'application « LPC » permet aux professeurs d'éditer des synthèses des acquis pour chaque classe de sixième. Ces synthèses sont des supports opérationnels pour piloter la pédagogie dans la classe, adapter les progressions et configurer des groupes de compétences.

2.2 Mise en place de projets interdégrés pour partager les cultures pédagogiques

Les cultures pédagogiques se partagent en se rencontrant. Les équipes de direction des collèges, les IEN et les IA-IPR veilleront à piloter les échanges et la concertation auxquels ils apportent leur expertise.

Pour renforcer la cohérence nécessaire entre l'école et le collège, il convient d'inciter à travailler en commun sur les évaluations de CM2, élaborer des objectifs ou des méthodes communes pour l'apprentissage et l'évaluation, effectuer un suivi des élèves en difficulté, participer à des stages conjoints premier et second degré, à des rencontres au moment de la prérentrée.

L'élaboration et la réalisation de projets communs (travail de liaison en expression écrite ou orale, défis, expositions, sorties) sont à encourager, ainsi que les activités qui, tout au long de l'année, prennent appui sur les ressources pédagogiques du collège (salles de sciences, CDI, gymnases, etc.).

2.3 Formation des enseignants

Afin de favoriser le travail mutuel, il est souhaitable d'organiser, pour les enseignants nouvellement nommés, un stage d'une demi-journée au minimum, au sein de l'école (s'ils sont titulaires en collège) ou du collège (s'ils sont titulaires en école). Ce stage pourra permettre d'échanger sur les pratiques mais aussi d'assister à une situation de classe pour comprendre les différences et ressemblances des activités pédagogiques.

L'aide personnalisée à l'école et l'accompagnement personnalisé au collège nécessitent une formation des personnels concernés qui leur permet de cibler les objectifs et de préciser la méthodologie et les moyens.

Une attention particulière sera portée à la formation des directeurs d'école et des personnels de direction pour la mise en place de la continuité école-collège et de l'accompagnement personnalisé. Les enseignants seront spécifiquement formés à cette liaison et des ressources nationales seront proposées aux équipes sur le site Eduscol.

Fait le 26 août 2011

Pour le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

ESPACES

[haut de page](#)

[Espace professionnels](#) | [Espace parents et élèves](#) | [Espace presse](#) | [Espace statistiques](#)

ABONNEMENTS

[La lettre mensuelle](#) | [Le bulletin hebdo](#) | [Les flux RSS](#)

SERVICES

[Contact](#) | [Le moteur de recherche de l'éducation](#) | [L'annuaire des écoles, collèges, lycées](#) | [Tous les services](#)

ACCESSIBILITÉ

[Accessibilité du site](#) | [Référentiel général d'accessibilité pour les administrations](#)

**ÉDUCATION,
JEUNESSE ET VIE
ASSOCIATIVE**

[CNED](#) | [Educnet](#) | [Eduscol](#) | [Jeunes](#) | [Onisep](#) | [Scérén-CNDP](#) | [Sites académiques](#)

SITES PUBLICS

[MonServicePublic.fr](#) | [Legifrance.fr](#) | [L'actu interministérielle](#) | [Référentiel Marianne](#)

[Plan du site](#) | [Sigles](#) | [Marchés publics](#) | [Mentions légales](#) | [Crédits](#) | © 2011 Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative - Tous droits réservés